

Diff Primes – Demande pour une subvention communale  
dans le but d'une utilisation rationnelle de l'énergie

**Equipements A+++**

Nom : \_\_\_\_\_ Prénom : \_\_\_\_\_

Adresse (N° et rue) : \_\_\_\_\_ Code postal : \_\_\_\_\_

Adresse de l'objet pour lequel la subvention est demandée (si différent de celle dessus !)

\_\_\_\_\_

Tél. : \_\_\_\_\_ E-mail : \_\_\_\_\_

N° matricule : \_\_\_\_\_

Banque et compte bancaire : \_\_\_\_\_

Remarques : \_\_\_\_\_

### Pièces justificatives

**Ajoutez** les pièces à l'appui (détail étatique, facture, certificat, copie du conseil énergétique, document renseignant sur les consommations, etc.) selon les conditions demandées (règlement).

**La demande de subvention est à introduire avec les pièces justificatives au plus tard deux mois après réception de la facture ou le cas échéant deux mois après réception du subside de l'État.**

Le demandeur déclare respecter les dispositions légales en la matière.

Il s'engage en outre à rembourser intégralement la subvention du moment qu'il contreviendrait aux engagements ci-dessus et au cas où l'administration communale aurait versé la prime à la suite de déclarations inexactes, incomplètes ou par erreur.

Signature : \_\_\_\_\_

Voir la page suivante →

## Conditions

**Cocher le type de mesure ou d'installation (verso) pour laquelle vous demandez un subside :**

- Réglage hydraulique du réseau de chauffage d'une maison alimenté par une pompe à chaleur ou une chaudière condensation
- Réglage hydraulique du réseau de chauffage d'une résidence alimenté par une pompe à chaleur ou une chaudière condensation
- Installation d'une pompe de circulation à haut rendement
- Installation d'un préparateur d'ECS (eau chaude sanitaire) avec pompe à chaleur
- Remplacement d'une chaudière fioul ou gaz de plus de 10 ans par une chaudière à condensation
- Remplacement d'un réfrigérateur classe A+++
- Remplacement d'un congélateur classe A+++
- Remplacement d'un lave-vaisselle classe A+++
- Remplacement d'un lave-linge classe A+++
- Remplacement d'un séchoir classe A+++
- Achat vélo à assistance électrique (Pedelec) avec batterie haute efficacité au lithium
- Achat d'une borne électrique pour le chargement d'une voiture électrique
- Installation de récupération d'eau selon les conditions du ministère du Développement durable (règlement GD du 14 mai 2003)

Subvention  
étatique

Subvention  
communale

5. Subvention pour des mesures augmentant l'efficacité énergétique			Maximum		Pièces justificatives
5.1.1	Réglage hydraulique du réseau de chauffage d'une maison alimenté par une pompe à chaleur ou une chaudière à condensation		25%	150,00€	Facture + protocole de réglage et adresse
5.1.2	Réglage hydraulique du réseau de chauffage d'une résidence alimenté par une pompe à chaleur ou une chaudière condensation		25%	500,00€	Facture + protocole de réglage et adresse
5.2	Installation d'une pompe de circulation à haut rendement (EEl (Energy Efficiency Index) <= 0,23) : 50€ par pompe et par période de 10 ans		25%	50,00€	Facture avec inscription du type et du EEl et adresse
5.3	Installation d'un préparateur d'ECS (eau chaude sanitaire) avec pompe à chaleur (Coef. d'efficacité A15/W15-55 "EN 255" > 3,1)		15%	400,00€	Facture avec type, coefficient et adresse
5.4	Remplacement d'une chaudière fioul ou gaz de plus de 10 ans par une chaudière à condensation : 10% du montant total de l'investissement		10%	200,00€	Facture avec type, indicateur rendement et adresse
5.5	Remplacement d'un réfrigérateur classe A+++			50,00€	Facture avec type et adresse
5.6	Remplacement d'un congélateur classe A+++			50,00€	Facture avec type et adresse
5.7	Remplacement d'un lave-vaisselle classe A+++			50,00€	Facture avec type et adresse
5.8	Remplacement d'un lave-linge classe A+++			50,00€	Facture avec type et adresse
5.9	Remplacement d'un séchoir classe A+++			50,00€	Facture avec type et adresse
5.10	Achat vélo à assistance électrique (Pedelec) avec batterie haute efficacité au lithium		20%	100,00€	Facture avec type et adresse
5.11	Achat d'une voiture 100% électrique			500,00€	Facture avec type et adresse
5.12	Achat d'une borne électrique pour le chargement d'une voiture électrique		20%	200,00€	Facture avec type et adresse

6. Subventions pour installations de récupération d'eau			Maximum		
6.1	Installation de récupération d'eau selon les conditions du ministère du développement durable (règlement GD du 14 mai 2003)	25% de l'investissement max. 1.000€	25%	250,00€	Détail étatique